



## AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Aux actionnaires de Neptune Technologies & Bioressources Inc. (la « **Société** »),

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE** l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« **assemblée** ») de la Société se tiendra au **Musée McCord**, situé au **690, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1E9, Canada**, le **15 août 2017**, à **10 h 30**, aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 et le rapport des auditeurs connexe;
2. élire les administrateurs de la Société pour l'année à venir;
3. nommer les auditeurs pour l'année à venir et autoriser les administrateurs de la Société à fixer leur rémunération;
4. traiter toute autre question dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

SIGNÉ À LAVAL, AU QUÉBEC, LE 13 JUILLET 2017

**PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*(signé) Jean-Daniel Bélanger*

**Jean-Daniel Bélanger**  
Secrétaire général

Les actionnaires de la Société peuvent exercer leurs droits en assistant à l'assemblée ou en remplissant un formulaire de procuration. Les administrateurs ont fixé au 28 juin 2017 la date de clôture des registres servant à déterminer les actionnaires qui recevront un avis de convocation à l'assemblée et qui y seront habilités à voter. Si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint et le retourner dans l'enveloppe fournie à cette fin. Les formulaires de procuration doivent être reçus par l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société, Services aux investisseurs Computershare Inc. (Attention: Proxy Department), 100 University Avenue, 9<sup>th</sup> Floor, Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1, au plus tard 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le jour de l'assemblée. Les droits de vote afférents à vos actions seront exercés conformément aux instructions que vous aurez indiquées sur le formulaire de procuration et, en l'absence d'instructions, de la manière indiquée dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe.